Greffe T.C. Manosque
Procès Verbal de Dépot
N° A 1 1
Date 10 JAN. 2008
Le Greffier

A.P.I CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 137 700 euros
Siège social : Centre MERCURE Conseils - 338, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE
RCS MANOSQUE 447 573 700

Tribunal de Commerce Greffe Manosque

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre, **suite à la signature de l'acte de cession de titres,**

Les associés de A.P.I CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 137 700 euros, divisé en 1377 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Centre MERCURE Conseils - 338, avenue de la Libération 04100 MANOSQUE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Michel BERTIN,	propriétaire de	153 parts sociales
- Monsieur Jean-Roch BOYER,	propriétaire de	153 parts sociales
- Monsieur Claude CABALLERO,	propriétaire de	153 parts sociales
- Monsieur Dominique CHEMINOT,	propriétaire de	153 parts sociales
- Monsieur Jacques GACHET,	propriétaire de	153 parts sociales
- Monsieur Eric ISOARD,	propriétaire de	153 parts sociales
- Monsieur Alain NOUGUEREDE,	propriétaire de	153 parts sociales
- Société SERAC CONSULTANTS, représentée par son gérant,	propriétaire de	78 parts sociales
- Monsieur Jacques SPINELLI,	propriétaire de	75 parts sociales
- Monsieur Philippe ZUOLO,	propriétaire de	153 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude CABALLERO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- **Démission de Monsieur Claude CABALLERO de son mandat et nomination d'un nouveau gérant en remplacement,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Monsieur Claude CABALLERO rappelle qu'il ne souhaite plus pour des raisons personnelles exercer son mandat social et qu'il convient en conséquence de procéder à la désignation d'un nouveau gérant. Monsieur Dominique CHEMINOT pressenti pour exercer les fonctions a déjà fait savoir aux associés qu'il acceptait le mandat.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Claude CABALLERO de ses fonctions de gérant et le remercie pour le travail accompli. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion jusqu'à ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Dominique CHEMINOT,
demeurant Avenue du Lubéron – Lieudit Saint Martin
04100 MANOSQUE,
pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Monsieur Dominique CHEMINOT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dominique CHEMINOT déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le gérant ne percevra aucune rémunération mais il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant démissionnaire, le nouveau gérant et les associés.

Monsieur Claude CABALLERO

Monsieur Eric ISOARD

Monsieur Dominique CHEMINOT
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Monsieur Jean-Roch BOYER

Monsieur Jacques GACHET

Monsieur Philippe ZUOLO

Monsieur Michel BERTIN

Monsieur Alain NOUGUEREDE

Société SERAC CONSULTANTS
Représentée par son gérant
Monsieur Jacques SPINELLI

Monsieur Jacques SPINELLI

A.P.I CONSEILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 137 700 euros
Siège social : Centre MERCURE Conseils - 338, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE

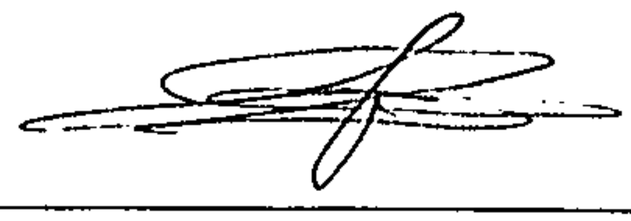
RCS MANOSQUE 447 573 700

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2007

FEUILLE DE PRESENCE

Nature des droits sociaux :
(a) - 'Parts sociales'

N°	ASSOCIES	PLEINE PROP.	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Michel BERTIN 233 Carraire des Moines Quartier de la Clare, 83270 SAINT CYR SUR MER	153 (a)	153	
2	M. Jean-Roch BOYER 7 bis boulevard Elémir Bourges, 04100 MANOSQUE	153 (a)	153	
3	M. Claude CABALLERO 2 Impasse de la Ferme, 13740 LE ROVE	153 (a)	153	
4	M. Dominique CHEMINOT Lieudit Saint Martin Avenue du Lubéron, 04100 MANOSQUE	153 (a)	153	
5	M. Jacques GACHET 612, Font de Guérin, 04100 MANOSQUE	153 (a)	153	
6	M. Eric ISOARD Quartier Vieil Roustagne, 04420 LE BRUSQUET	153 (a)	153	
7	M. Alain NOUGUEREDE Bois Hospitalier domaine Saint-Pierre, 04100 MANOSQUE	153 (a)	153	
8	la société SERAC CONSULTANTS Le Ponant Littoral 7, Avenue André Roussin, 13016 MARSEILLE	78 (a)	78	
9	M. Jacques SPINELLI 30 rue Marie Louise, 13008 MARSEILLE	75 (a)	75	

N°	ASSOCIES	PLEINE PROP.	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
10	M. Philippe ZUOLO 9 ter rue des Pins, 05000 GAP	153 (a)	153	
	Totaux =========	1377	1377	======

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président

